



LE BILAN DE COMPETENCES

Vous souhaitez dynamiser votre carrière ? Faire le point sur vos expériences professionnelles ? Votre employeur vous propose un nouveau poste et vous souhaitez évaluer vos acquis, déceler vos potentialités ? Vous envisagez un autre métier ?

Nos conseillers vous proposent un accompagnement personnalisé vous permettant d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles et vos motivations afin de définir un projet professionnel réaliste.

A qui s'adresse le bilan de compétences ?

Salariés, agents publics ou non-salariés (commerçants, artisans, fonctions libérales)
en réflexion sur leur avenir professionnel.

- Pour le salarié en CDI : il doit justifier d'au moins cinq ans d'années d'activité en tant que salarié dont une année dans l'entreprise.
- Pour le salarié en CDD : il doit justifier de 24 mois d'activité au cours des 5 dernières années.
- Durée du bilan : 24 heures maximum réparties sur 4 à 8 semaines.

Financement : le bilan de compétences peut être réalisé dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, du droit individuel à la formation (DIF), d'un congé spécifique par un OPCA Organisme Paritaire Collecteur Agréé (tels que : FONGECIF, ANFH, AFDAS...), ou à titre personnel.

Les différentes étapes

1 Exploration du vécu professionnel Identification des compétences	2 Analyse des motivations actuelles Etudes des emplois possibles	3 Identification du projet professionnel réaliste Elaboration d'un plan d'actions	4 Remise d'une synthèse rédigée par le Conseiller	5 Entretien 6 mois Après le bilan
---	---	--	---	--

Les moyens et outils utilisés

Vous êtes au cœur de la démarche de bilan et nous travaillons à établir une relation de confiance en toute neutralité, pour garantir le meilleur résultat possible.

La démarche, qui repose sur un accompagnement individualisé, alterne des entretiens individuels (minimum 12 heures) avec le conseiller, et du travail de réflexion sur des questionnaires / métiers, des inventaires de personnalité et d'intérêts professionnels et éventuellement des tests d'aptitudes si le projet identifié le justifie.

Les + de Multicibles

- Centre de bilans créé en 1992
- L'expertise de Conseillers confirmés en Bilan de compétences
- Des outils issus de la méthode québécoise ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel)
- Un partenariat avec les OPCA et l'obtention de nombreux agréments (12 agréments en 2008, 14 en 2009)
- La connaissance du marché de l'emploi local et des attentes des employeurs régionaux

**N'hésitez pas à prendre contact, un conseiller vous répondra,
sans aucun engagement de votre part**
Tel : 05 49 60 12 88